



## Convention collective introuvable

Par **melodine**, le **24/11/2015** à **10:16**

bonjour,  
je travaille dans une Fondation (but animation historique, mémoire, recherche). Nous sommes 3 salariés et nous nous apercevons que la fondation n'est rattachée à aucune convention collective ce qui nous prive de la plupart des droits (notamment en cas de congés maladie et nous maintient dans des salaires très bas pour un travail à haute valeur ajoutée). comment faire pour la rattacher à une convention collective ? (quand nous rentrons les codes de l'Insee rien n'apparaît dans ce domaine). Quels sont nos recours ? (notre comptable est incapable de nous répondre.  
merci à vous.

Par **morobar**, le **24/11/2015** à **11:51**

Bonjour,  
C'est une situation possible, et qui ne vous prive d'aucun droit.  
Mais effectivement la plupart des conventions collectives améliorent les dispositions parfois minimalistes que comporte le code du travail.  
Le rattachement à une convention collective se fait à partir du code NAF (4 chiffres et une lettre) de l'entreprise.

Par **alterego**, le **24/11/2015** à **12:02**

Bonjour,

En l'absence de Convention Collective, vous devez vous reporter purement et simplement au Code du Travail.

Vérifiez l'existence ou l'absence d'une convention (dernier alinéa de la réponse de **morobar**).

Cordialement